



651, boul. St-Laurent Est,
Louiseville (Québec) J5V 1J1

Tél. : 819.228.9461

Télec. : 819.228.2193

Courriel : mrcinfo@mrc-maskinonge.qc.ca

Site web : www.mrc-maskinonge.qc.ca

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT #264-18 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Janyse L. Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, que le Conseil de la MRC de Maskinongé a adopté lors de la séance ordinaire du 12 décembre 2018 le Règlement numéro 264-18 sur la gestion contractuelle.

RÉSUMÉ :

Le présent règlement a pour objet :

- a) de prévoir des mesures pour l'octroi et la gestion des contrats accordés par la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, conformément à l'article 938.1.2 *C.M.*;
- b) de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *C.M.*

DONNÉ à Louiseville, ce dix-huitième jour du mois de décembre deux mil dix-huit.
(2018-12-18)

/S/ Janyse L. Pichette, secrétaire-trésorière